

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Un rapport insuffisant

Le Synode de l'Eglise réformée évangélique vaudoise a pris trois décisions concernant les relations de l'Eglise avec les homosexuels. Avant de les commenter<sup>1</sup>, nous nous permettons quelques remarques sur le rapport du Conseil synodal censé donner une base théologique aux débats du Synode, rapport qui nous a semblé défaillant sur plusieurs points.

Le rapport exprime entre les lignes la crainte que ce débat ne soit la cause de graves divisions dans l'Eglise évangélique réformée vaudoise. Les réactions violentes de nombreuses paroisses à la consultation justifient cette crainte. Mais le Conseil synodal ne se facilite pas la tâche, et à nous non plus, en abordant la question dans la perspective des droits individuels et du principe égalitaire de non-discrimination. Tout son rapport est marqué par la contradiction non résolue entre la crainte du schisme et l'intime conviction que la modernité prendra tôt ou tard l'avantage sur les mœurs inspirées du christianisme.

Le problème de l'unité ne doit pas être considéré uniquement sur le plan interne de l'Eglise évangélique réformée vaudoise. Il concerne aussi ses rapports avec les autres Eglises réformées, qui ne vont pas toutes dans le sens du Conseil synodal, avec les communautés évangéliques ainsi qu'avec les Eglises catholique et orthodoxe, qui, les unes et les autres, condamnent l'homosexualité. Or, dans sa *Lettre d'introduction au débat d'entrée en matière*, le pasteur Antoine Reymond, membre permanent du Conseil synodal, exclut explicitement d'en tenir compte: *Si le traitement de la question de l'homosexualité rompt le consensus entre certaines Eglises, cette rupture est seconde en comparaison avec les autres ruptures que sont la gestion de l'autorité dans l'Eglise, les sacrements, la place des femmes, le célibat et le mariage, l'ordination, les rapports à la culture et à la science. [...] Le Conseil synodal est bien évidemment attaché à la recherche de l'unité entre les Eglises et les communautés chrétiennes, mais il n'est pas question pour nous de placer les débats sur l'homosexualité au même niveau de consensus que ces éléments de la foi chrétienne sur lesquels «l'Eglise tient debout ou s'écroule» (M. Luther).*

Autant qu'on se rappelle, l'accession des femmes au ministère, rupture majeure avec les Eglises catholique et orthodoxe selon M. Reymond lui-même, n'avait pas non plus, à l'époque, ému la conscience œcuménique du Conseil synodal!

Quoi qu'il en soit, l'œcuménisme ne se limite pas aux questions de doctrine: *Les questions sur la sexualité sont, dans les Eglises, parmi les plus contestées aujourd'hui. Elles ont un potentiel de division bien plus grand*

*que les questions doctrinales...* écrit, avec raison croyons-nous, le pasteur Martin Hoegger<sup>2</sup>. Le Conseil synodal nous paraît un peu léger sur ce point.

Enfin, la question de l'unité se pose aussi dans le temps. Les diverses époques et traditions de l'Eglise ne sont pas enfermées dans leurs particularités. Elles ne forment pas des strates complètement indépendantes les unes des autres. Il existe entre elles une continuité théologique, garantie par l'action du Saint Esprit, qui nous interdit de passer par dessus bord, au nom des «valeurs» de notre époque, les interprétations qui ont universellement prévalu durant presque deux mille ans. Les théologiens d'avant le XIX<sup>e</sup> siècle, ou d'avant le XVI<sup>e</sup>, n'étaient pas forcément tous d'ignares cornichons. Et ceux d'aujourd'hui devraient se rendre compte qu'ils sont eux aussi conditionnés par leur environnement idéologique, lequel n'est pas forcément le plus propice de tous à la réflexion religieuse.

Cela nous amène à la question de l'interprétation des textes. Il y a dans les Ecritures un certain nombre de textes qui réprouvent l'homosexualité. On les trouve aussi bien dans l'Ancien Testament, notamment *Tu ne partageras pas ta couche avec un homme comme on le fait avec une femme: c'est une abomination* (Lév. 18: 22), que dans le Nouveau, notamment [...] *les femmes ont changé l'usage naturel en un autre qui est contre nature. De même aussi, les hommes, laissant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant, homme avec homme, des infamies et recevant en eux-mêmes le salaire dû à leur égarement.* (Rom. 1: 26-28). Alors que le Synode avait besoin d'une comparaison serrée des diverses interprétations de ces textes, qu'on aurait utilement accompagnée d'une étude approfondie sur la validité actuelle, diverse, des diverses sortes de préceptes vétérotestamentaires, le rapport se contente d'une allusion des plus discrètes: *Parmi les questions à mettre au programme, il y a probablement [...] celle de savoir si, quand le livre du Lévitique ou l'apôtre Paul parlent d'homosexualité, il s'agit bien de la même réalité que celle que l'on a à l'esprit dans nos réflexions et nos débats actuels.* Que de distance, que de prudence, que de précautions cauteleuses pour finir par ne pas conclure! Ces textes sont-ils à ce point brûlants, font-ils tellement honte qu'on n'ose pas les citer en toutes lettres, ni même donner leur référence exacte?

Certains théologiens modernes tendent à minimiser la portée des textes réprouvant l'homosexualité. Ils les interprètent comme des invitations à refuser des pratiques idolâtres (Ancien Testament) ou à ne pas abuser de la personne d'autrui (Nouveau Testament). Ils mettent en avant des textes allant selon eux

dans un sens opposé aux interprétations traditionnelles ou en tout cas manifestant la neutralité de la Bible à l'égard de l'homosexualité. C'est ainsi qu'ils interprètent dans une perspective homosexuelle l'amitié de David et Jonathan. La formule *le disciple que Jésus aimait* (Jean 13: 23-25) et le récit du centenaire demandant au Christ de guérir son serviteur (Matt. 8: 5-10) recèlent selon eux une composante homosexuelle.

Coupés du reste des Ecritures, certains textes peuvent à la rigueur être interprétés dans ce sens. Mais précisément, de telles coupures reposent sur une erreur fondamentale de méthode. C'est de l'hyperlittéralisme. Elles font bon marché de la cohérence des Ecritures, qui impose que chaque verset soit compris en référence au tout et que les textes obscurs ou équivoques soient interprétés à la lumière des textes évidents.

Les versets du Lévitique, de l'Epître aux Romains et de la première aux Corinthiens font écho, sous forme de limites et d'interdits, aux affirmations positives constantes, explicites ou implicites, de la Bible en matière de couple et de famille. Cela commence au premier chapitre de la Genèse: *homme et femme il les créa* (Gen. 1: 27). Tout au long de l'histoire biblique, le couple est homme et femme. Sa fécondité, conséquence normale et signe de la bénédiction divine, en renforce la réalité et la signification. L'analogie humaine de l'amour du Christ et de l'Eglise, c'est l'amour de l'homme et de la femme, pas l'amour d'un «partenaire» pour un autre. Cette analogie est centrale. Elle doit diriger l'interprétation des textes litigieux ou présentés comme tels.

On peut trouver dans la Bible tout ce qui nous arrange – ou passer par dessus la jambe tout ce qui nous gêne. Tout au long de l'histoire, les sectes et les hérésies ont fait rapine de textes bibliques sortis de leur contexte, compris de travers ou librement arrangés. Il suffit de poser d'abord la conclusion à laquelle on veut arriver et ensuite de solliciter légèrement les textes. Les raéliens déduisent du récit de la Genèse l'existence d'Eloïms extraterrestres qui nous auraient fabriqués scientifiquement. Ceux qui croient à la métempsychose trouvent d'apparents appuis dans Job 33: 28-30 et dans Matthieu 16: 14. Les féministes proclament que Dieu est Mère en s'appuyant notamment sur Esaïe 42: 12-13 et Matthieu 23: 37.

De même, il nous est revenu que MM. les professeurs de théologie Daniel Marguerat et Denis Müller, membres du Synode, ont conclu à l'absence de discrimination envers les homosexuels en se fondant sur le fameux verset 3: 28 de l'épître aux Galates: *Il n'y a plus ici ni Juif ni Grec; il n'y a plus ni esclave, ni libre; il n'y a plus ni homme, ni femme.* Le développement

des versets 21 à 27 et la conclusion du verset 29 interdisent une telle interprétation. Ce que le texte nous dit, c'est qu'en Christ, tous les êtres humains, hommes et femmes, esclaves et libres, Juifs et Grecs, qui le confessent sont un, qu'ils sont tous fils de Dieu et tous héritiers d'Abraham. C'est trahir le texte que d'y pêcher un refus de la réalité différenciée de la condition humaine ou une négation de l'existence de comportements répréhensibles.

Il est vrai que ce verset en a vu d'autres. Aux beaux temps de la théologie de la libération, on l'utilisait à l'appui de l'égalitarisme social et de l'internationalisme révolutionnaire. En fait, on y recourt chaque fois qu'on a envie de mettre Dieu dans son camp pour nier, sans trop se casser la tête, une frontière, une différence ou une incompatibilité.

Le rapport met en avant le mystère humain pour justifier son refus de se prononcer en bien ou en mal sur l'homosexualité: *Pour l'Eglise, il est prophétique d'accepter le mystère de tout être humain dans sa singularité en renonçant à la prétention d'une connaissance absolue [...]. Ce mystère fondamental – «qu'est-ce que l'homme?» – empêche d'enfermer l'autre dans ce que l'on estime avoir compris de sa vie...*

Ce n'est pas nouveau. Tout chrétien sait, même s'il ne se le rappelle pas toujours, que le jugement des personnes dans leur totalité concrète n'est pas de son ressort, mais de celui du Christ seul, qui seul connaît le fond des âmes. Cela ne change rien au fait que les Ecritures ont des exigences, et qu'il appartient à l'Eglise de les expliciter et de les proclamer.

La fonction de ces ordonnances divines n'est pas de permettre à tout un chacun de distinguer les bons des méchants, de louer les uns et de condamner les autres. Elles sont l'expression de la volonté de Dieu et les conditions de fonctionnement de l'ordre naturel qu'il a créé. Elles sont ensuite des protections essentielles qui nous sont offertes contre les effets de la Chute, qui brouille notre entendement et affaiblit notre volonté. Elles jouent le rôle de ces fameux repères dont on ne cesse de déplorer la disparition. L'Eglise est irresponsable si elles ne les prêchent pas sans équivoque à temps et – surtout – à contre temps.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> Article à paraître dans quinze jours.

<sup>2</sup> «Eglise et homosexualité: penser de manière œcuménique», par Martin Hoegger, pasteur, chargé du ministère de dialogue œcuménique et interreligieux dans l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud et accompagnateur de la Communauté des Sœurs de St-Loup. Nous reviendrons sur ce texte dans la prochaine *Nation*.

## Sacha Guitry

Trop connu pour sa misogynie feinte, ses boutades, ses mots d'auteur, son esprit flamboyant («Lorsqu'on vient d'entendre un morceau de Mozart, le silence qui lui succède est encore de lui» est de lui), Sacha Guitry avait tout accumulé pour être oublié *post mortem*: plus de cent trente pièces de théâtre (c'est trop!), une bonne trentaine de films (assez!) et cinq mariages (ah! non, il exagère!). Trop de dons, trop de panache: une telle abondance laisse pantois. Ses pièces, parfois un peu bâclées, taillées sur mesure pour lui-même, avaient-elles la moindre chance de survivre à la disparition, il y a cinquante ans, de leur auteur interprète? Ce d'autant qu'il s'agit bien souvent de comédies de mœurs à la thématique un peu fanée, reflet d'une époque naufragée par la Seconde guerre, avec sa haute bourgeoisie corsetée et fastueuse qui roule en Delahaye et loge dans des hôtels particuliers aux lambris dorés, chargés de meubles art-déco signés Ruhlmann, à la marqueterie luisante époussetée par des domestiques stylés et ironiques. («Combien qu'on est? – De domestiques? – Oui. – Ben y a moi, la femme de chambre et puis vous... Et puis le chauffeur. – Bon. Bon bon bon. Très bien. Et eux, ils sont combien? – Ben une. Ils sont une.»)

Or cinquante ans après la mort de leur auteur, l'œuvre de Guitry se porte bien: sous les apparences de la légèreté, on découvre un moraliste ingénieux et inattendu aux vues profondes. Les pièces sont régulièrement reprises avec succès par les meilleurs comédiens et ses films suscitent un intérêt croissant. Ce qui a pu paraître démodé pendant un court purgatoire a définitivement acquis la patine des chefs-d'œuvre. Presque tout est disponible en librairie, les films en DVD. Dernière parution en date, un sublime coffret cartonné, style pastiche années trente – avec ruban de soie noire pour extraire les huit albums en triptyque! – Ne manquez pas cette merveille intitulée *Sacha Guitry, l'âge d'or, 1936-1938*, et qui rassemble toute la production d'avant-guerre du maître chez Gaumont, à savoir neuf films soigneusement restaurés. Ce sont les années de son mariage avec Jacqueline Delubac, années heureuses et fécondes.

On a beaucoup glosé sur le cinéma de Guitry, accusé d'être du théâtre

filmé. D'une part, il n'y a pas de mal quand c'est du si bon théâtre si brillamment filmé. Il s'en amuse lui-même dans le générique de *Désiré*: «Mesdames, Messieurs, le film que nous allons avoir l'honneur d'interpréter devant vous est de votre serviteur.» D'autre part, ce reproche ne peut atteindre la majeure partie de sa production qui est d'une prodigieuse inventivité cinématographique. *Le Roman d'un tricheur* (1936) est un film muet avec voix *off*: c'est tellement remarquable qu'on finit par entendre parler les personnages! *Les Perles de la couronne* (1938), première de ses grandes fresques historiques, fait télescoper les époques grâce à un montage d'une virtuosité et d'une rapidité ahurissantes. *La Vie d'un honnête homme* (1952) oppose un bourgeois odieux à son frère jumeau clochard. Le double rôle est tenu par un seul acteur – et quel acteur! Michel Simon. Est-il utile de préciser qu'une telle prouesse est irréalisable sur une scène théâtrale?

Quel est le point commun entre Raimu, Michel Simon, Orson Welles, Brigitte Bardot, Jean Marais, Pauline Carton, Arletty, Darry Cowl, Gaby Morlay, Louis de Funès, Bernard Blier, Jean Poiret, Michel Serrault, Edith Piaf, Jean Dessailly, Bourvil, Gino Cervi, Gérard Philipe, etc.? Ils ont tous tourné avec Sacha Guitry.

Pendant toute sa vie, Guitry a été un nationaliste plutôt cocardier: «Je n'ai qu'une passion: le travail. Je n'ai qu'un seul bonheur: aimer. Et je n'ai qu'un amour: la France.» Son patriotisme d'un autre âge, forgé dans le souvenir de la Grande Guerre, est campé sur un solide antigermanisme, aussi viscéral et irraisonné que celui de Maurras. Il considérait les Allemands comme des barbares indécorables et ne reviendra jamais sur sa décision d'interdire la représentation de ses pièces en Allemagne. Il ne s'occupe pas de politique, et c'est la politique qui va le rattraper: en août 1944, il est arrêté à son domicile par de zélés post adolescents FFI en short kaki et chemise Lacoste qui, sans mandat ni motif, le tirent en pyjama et mule en croco de son domicile et le jettent en prison pour deux mois. «La Libération. J'ai été le premier prévenu.» Après que le juge d'instruction eut appelé à la délation par voie de

presse (le dossier d'accusation était vide), après le défilé des faux témoins à charge, un non-lieu définitif mais tardif est prononcé en août 1947. «Il n'y avait donc pas lieu», note-t-il non sans amertume. A cette occasion, il a pu mesurer la lâcheté de ceux, nombreux, qui l'avaient sollicité pendant l'Occupation, et se firent si discrets quand il aurait eu besoin de leur témoignage et de leur soutien.

En 1942, Guitry se lance dans une entreprise de grande envergure: un livre de quatre cents pages à tirage limité, vendu très cher à des bibliophiles avertis et nantis, et dont une partie du produit devait être versée au profit du Secours national. Le propos de ce livre illustré était de brosser un tableau apologétique de l'histoire de France, à travers l'évocation de grandes figures politiques et artistiques. Le titre de l'ouvrage: *1429 – 1942, De Jeanne d'Arc à Philippe Pétain*. Après avoir consulté longuement la maquette, le Maréchal, dédicataire, dit à l'auteur: «C'est très beau. Mais il ne faut pas l'appeler "De Jeanne d'Arc à Philippe Pétain". Je me suis récréé. Alors il insista: – Croyez-moi bien, allez. Il ne faut pas... pour vous.» Guitry a gardé un attachement indéfectible au vainqueur de Verdun. A ses accusateurs qui lui demandent s'il a suivi la politique de Pétain, il répond: «Je n'ai jamais suivi la politique de personne. J'ai respectueusement considéré le Maréchal comme le chef de l'Etat, et il m'a été donné d'observer son martyre.» Quant au régime de Vichy, il est plus ironique: «Monsieur, je ne peux pas approuver la politique d'un gouvernement qui se permet d'édulcorer Molière et qui supprime le divorce.» *De Jeanne d'Arc à Philippe Pétain* est un manifeste courageux de la pérennité du génie de la France face à l'adversité: «Ce qu'est la France, alors? Hélas! bien peu de chose: elle est vaincue – & occupée. [...] 1429 – 1942! C'est le même problème – avec les mêmes chiffres.»

C'est une constante, dans les fresques historiques de Guitry de faire évoluer en parallèle la culture et la politique. Dans *Si Versailles m'était conté*, faisant fi de la vraisemblance, un plan réunit des écrivains (Bossuet, Racine, Mme de Sévigné, Boileau et Molière) et des politiques (Louvois, Vauban et Tu-

renne). Il s'agit, par ce raccourci, de montrer la grandeur du siècle de Louis XIV. Si Guitry prend des libertés avec l'histoire des historiens, c'est parce qu'il vise d'abord à l'efficacité de l'évocation pour, en dernier ressort, nous faire partager son enthousiasme. Il est admirable pédagogue. Son goût pour interpréter des grandes figures confine à l'identification: il est François 1<sup>er</sup>, Henri IV, Louis XIV, Louis XV, Talleyrand, Napoléon III ou Pasteur. Ce procédé d'identification est poussé à l'extrême dans *Remontons les Champs-Élysées* (1938) où l'auteur tient pas moins de cinq rôles: un instituteur de la III<sup>e</sup> République (Guitry) interromp sa leçon d'arithmétique pour raconter à ses élèves l'histoire des Champs-Élysées de 1616 à 1938. L'instituteur, né en 1885 (comme Sacha Guitry!) révèle à son jeune auditoire médusé qu'il descend en ligne directe de Louis XV (joué par Guitry évidemment), de Marat et de Napoléon... C'est une manière pour l'auteur de déclarer sa fidélité à la monarchie, à la république, à l'empire. Qu'importe le régime pourvu que ce soit la France. La démonstration est que la grandeur de la France est indépendante des règnes et des gouvernements. Et des époques.

Dans son luxueux appartement de l'avenue Elisée-Reclus, hérité de son père, Guitry vivait en riche collectionneur: Monet, Rodin, Degas, Renoir, Maillol, reliques et autographes d'hommes célèbres. Il avait besoin d'être entouré de cette beauté. Une partie de l'œuvre de Guitry nous convie à partager cet amour. Et toute son œuvre nous rend fiers de parler la même langue que lui: lui élégant et virtuose, nous timides et maladroits parce que nous sommes vaudois.

Il lui fut épargné de connaître son pays aujourd'hui. De Jeanne d'Arc à Philippe Pétain, les personnalités qui ont fait la France font d'excellents sujets de tragédies ou de comédies. Celles de notre temps ne peuvent espérer mieux qu'un quart d'heure de théâtre guignol le soir à la télé: il n'y a plus de place pour un Sacha Guitry aujourd'hui. C'est pour cela que nous l'aimons, lui qui nous fait revivre l'histoire comme un bon vieux temps.

JEAN-BLAISE ROCHAT

## De l'horizontalité nécessaire au contrepoint

Lorsque vous fixez n'importe quoi dans votre champ visuel, la maison d'en face, une peupleraie, la balustrade de votre balcon, vous vous apercevez bien vite que si vous voulez reproduire ce que vous voyez avec un crayon, l'effet de la perspective ne sera produit que par l'altération des lignes horizontales. Toutes les lignes verticales resteront verticales; tout au plus la distance entre les peupliers diminuera-t-elle avec la distance, mais les arbres resteront verticaux. En revanche l'arrête de votre balustrade, le faite du toit d'en face, seront biaisés sur le papier, quand bien même ils sont rigoureusement horizontaux. Ce que je dis là est presque un truisme, tant les lois de la perspective sont connues, mais je n'avais pas repéré jusqu'à maintenant cette distinction entre les effets visuels respectifs des lignes horizontales et verticales; il est vrai que les traités d'optique ne sont pas ma lecture de chevet. Et je suis aujourd'hui un peu contrarié d'apprendre que si le mot *horizon* a bien donné l'adjectif *horizontal*, le mot *vertical* n'a rien de commun avec le mot

*vertical*. Cela pourrait ébranler la solidité de la théorie que je me proposais de développer ici, mais rien n'est moins sûr.

A l'admirable définition pythagoricienne de la musique – la musique est la science de l'ordre en toutes choses – je préfère pourtant celle d'un certain J. de Garlande qui disait, il y a sept ou huit cents ans, que la musique était la science du nombre rapportée aux sons. Il suffit en effet d'ouvrir n'importe quel ouvrage de théorie musicale pour tomber sur les définitions arithmétiques, voire algébriques, des intervalles, des gammes, des valeurs rythmiques, etc... Et l'on pourrait remplacer une partition ordinaire par une suite de chiffres, ce que font d'ailleurs les ordinateurs des compositeurs modernes. Cette «science du nombre rapportée aux sons» a élaboré non seulement la mélodie, ligne horizontale simple, mais dès le XIII<sup>e</sup> ou le XIV<sup>e</sup> siècle la progression simultanée de plusieurs voix différentes, ce qu'on appelle le contrepoint; il est donc une ligne horizontale multiple. Et nous avons tous

à l'esprit les chefs-d'œuvre de l'art contrapuntique, des compositeurs de la Renaissance jusqu'à Béla Bartók.

A l'horizontalité du contrepoint, on oppose naturellement la verticalité de l'harmonie, qui n'est rien d'autre que la formation des accords. N'y a-t-il pas quelque analogie entre notre perception visuelle qui, traduite sur le papier, offre une image *qui ne correspond pas à la réalité* et notre perception auditive d'une symphonie? Nous l'entendons dans son unité continue, nous sommes émus à la fois par le thème – horizontal – et par la succession des accords – verticaux – sans que nous songions à cette distinction, quand bien même nous sommes souvent touchés par le génie de l'orchestration. Imaginons qu'il faille la retraduire sur le papier, cette symphonie: il serait impossible de la réécrire comme nous croyons l'entendre, ainsi qu'un enfant dessine une maison comme il sait qu'elle existe; on ne peut faire autrement que d'utiliser les cinq lignes horizontales de la portée, et s'il y en a cinq, ce n'est pas seulement pour faciliter l'écri-

ture du thème, c'est bien aussi et surtout pour traduire les accords.

J'en viens alors à ceci. Un enfant dessine une maison horizontale et verticale, comme il croit la voir. Et le résultat est touchant pour les parents et peut-être pour les grands-parents de l'artiste, mais ce n'est évidemment pas une œuvre, ce n'est qu'un dessin sans valeur objective. Or ce qui caractérise la musique dite atonale, c'est bien le mépris de la distinction entre la mélodie et l'harmonie, entre l'horizon et la verticalité (qui n'est finalement que l'expression géométrique de l'attraction universelle), c'est la confusion entre les coordonnées, l'abscisse verticale et l'ordonnée horizontale, c'est le griboillage d'un enfant qui ignore la perspective. Ça ne me touche pas du tout, ça m'ennuie plutôt, et je constate que la plupart du temps personne n'est capable de me rappeler un thème d'une œuvre quelconque de ce genre de production. L'avenir de cette musique me donne un peu le vertige.

DANIEL LAUFER

## † Pierre-André Bovard

### Un grand Vaudois nous a quittés

Lecteur indéfectible et attentif de la *Nation* depuis des décennies, Maître Pierre-André Bovard est décédé à Morges le 28 janvier dernier. Il y était né 82 ans plus tôt et y a passé toute sa vie, familiale, professionnelle, politique, scientifique (en tant qu'historien), musicale, nautique.

Avant d'évoquer (en survol) les principaux aspects de sa riche personnalité, on peut lui attribuer le qualificatif d'«unique» qu'il avait choisi pour définir M. Regamey dans l'*Encyclopédie vaudoise* (vol. XII p. 133), dans le dernier de ses «Vingt portraits politiques».

Unique, parce que bien loin d'être un touche-à-tout, il maîtrisait toujours avec la même rigueur, la même conscience, la même intégrité sourcilieuse, ce qu'il entreprenait. Vaudois certes, profondément Vaudois, mais avec des qualités et aussi (suivant de quel côté on regardait la médaille) des défauts qui ne sont pas ceux que l'on nous attribue le plus souvent. Il n'était pas de ceux qui, craignant de «faire de la peine», s'ingénient à la recherche des compromis voire des compromissions. Il était clair, net, parfois tranchant, cassant, ne craignant pas la rupture, même pour des motifs qui pouvaient paraître disproportionnés au commun des mortels.

Cela lui a valu des ennemis (la brouille avec le parti radical suivie de la création de l'Entente morgienne fait partie intégrante de l'histoire morgienne, encore aujourd'hui!), mais aussi des admirateurs, tant il est vrai que, de loin, les Vaudois savent admirer le courage, voire l'audace. Maître Bovard était un roc, inentamable. Mais nullement rébarbatif, au contraire: le sourire franc, l'œil vif et allumé, rien de mondain mais le contact direct, la formule toujours juste.

#### L'ami, le familier, le conteur

Bien que ne pouvant prétendre au titre d'ami, je l'ai souvent fréquenté, concitoyen morgien, comme confrère et comme administré. Je me souviens, comme si c'était hier, d'une soirée chez lui, avec deux ou trois amis communs, il y a peut-être deux décennies, où il nous avait fait le récit d'un voyage à dos de

mulet en Valais, à mi-pente de la vallée du Rhône. Un véritable régal, du Töpffer! Il faut l'avoir entendu pour savoir ce qu'est l'art de conter, peu répandu dans nos contrées. Il avait ce sens de la formule, cette saveur dans l'humour, cette précision dans les termes, cette façon qui lui était propre d'user de l'accent vaudois en articulant chaque syllabe, bouche bien ouverte et dents légèrement serrées, qui saisissait mieux l'auditeur que la plus brillante éloquence parisienne.

#### L'avocat

J'ai eu l'occasion de donner à des stagiaires, comme modèles de concision et de rigueur, des procédures de Maître Bovard. Pour le style des plaidoiries, je renvoie à ce qui précède.

#### L'homme politique

Il a fait partie pendant huit ans du Conseil communal, puis, de 1966 à 1970, a été municipal de la police des constructions, ce qui lui convenait parfaitement bien puisqu'il s'était toujours intéressé à ce domaine, où son code annoté faisait référence. J'ai eu l'occasion de traiter avec lui un ou deux dossiers délicats et, par comparaison avec des dossiers du même genre que je traitais avec des autorités dans différents coins du Canton, la supériorité était flagrante: toujours cette concision, cette rapidité, l'art de mettre le doigt sur l'essentiel pour trouver des solutions. Avec Marcel Regamey, il avait en commun ce double don: l'acuité dans l'analyse, la fermeté dans la synthèse.

#### L'écrivain, l'historien

Pierre-André Bovard a de tout temps aimé l'histoire, la recherche historique, les archives. Pour notre bonheur, il a toujours aimé écrire. L'histoire pour lui était plus qu'un hobby, quasiment une deuxième profession. Il me disait d'ailleurs que ses journées commençaient régulièrement à 5 heures. J'ignore quand elles finissaient, mais à lui seul son premier ouvrage publié, en 1973, *Histoire animée des Morgiens 1803-1970*, de trois cents pages, témoigne de l'ampleur du travail de recherche. Ont suivi: *La*

*Côte au bon vieux temps*, puis *Cent ans de sauvetage sur le Léman*. Enfin deux ouvrages qui lui ont valu des éloges unanimes et des lecteurs «emballés»: tout d'abord *Le Gouvernement vaudois de 1803 à 1961*, puis *Nos Excellences à Berne*, où il révèle un talent saint-simonien pour le portrait. Ici encore, quelle plume, quels traits acérés, quel style, rappelant celui du siècle (prétendu) des Lumières!

La verve écrite était celle de la verve orale. Certains se souviennent encore d'un exposé qu'il avait présenté lors d'une réunion annuelle des amis de la *Nation*, où il avait fait le portrait de (certaines) épouses de conseillers fédéraux.

Tantôt émouvant, tantôt à mourir de rire...

#### Le musicien

Pierre-André Bovard a commencé l'étude du violon à l'adolescence et y a consacré beaucoup de temps durant toute sa vie, renonçant même pour lui, après sa retraite professionnelle, à la recherche historique. La famille devait baigner dans la musique puisque son épouse a longtemps été un des piliers du chœur Pro Arte. Le bruit court d'ailleurs que le fils cadet, en plus de celui, notoire, de la plume, a hérité du goût pour cet instrument. Avec des amis morgiens également doués, Bovard avait créé un quatuor à cordes d'amateurs qui, autant que je sache, a travaillé maintes partitions avec acharnement.

Au cours du service funèbre du 31 janvier à l'église de Morges, nous avons entendu la première partie, sublime, intemporelle, chef d'œuvre absolu, du quintette avec deux violoncelles de Schubert.

#### Le navigateur

Maître Bovard était allergique à l'automobile. J'ignore s'il a jamais eu un permis de conduire. Sa préférence allait à la bicyclette pour le rayon local, sans parler de son goût, outre les mulets valaisans, pour le cheval sur le dos duquel, humble piéton, je l'ai plus d'une fois croisé dans les hauts de Morges (encore un goût héréditaire...). Mais il avait fait une importante concession au culte du moteur: il était propriétaire d'un canot automobile, lequel servait non seulement aux loisirs, mais aussi, comme son associé l'a rappelé dans l'hommage rendu par *24 heures*, aux déplacements professionnels. Il pouvait

ainsi se rendre, par voie lacustre, exempte de bouchons, aux audiences des tribunaux de Rolle, Nyon, Lausanne (via Ouchy et la Ficelle), Vevey. Il est fâcheux que l'on n'ait pas construit à temps le tronçon vaudois du canal du Rhône au Rhin pour lui permettre de se rendre par le même véhicule aux audiences d'Orbe, Yverdon, Grandson.

S'agissant de Nyon, où jusqu'il y a peu d'années le Tribunal siégeait au Château, dans une salle dont toutes les fenêtres donnaient sur le lac, M. Regamey, qui avait toujours eu pour Maître Bovard une très grande estime et aussi une sympathie, sans doute réciproque, se plaisait à nous raconter cette anecdote: une audience où il devait se trouver contre (ou avec) Maître Bovard allait commencer, à 9 heures précises comme il se doit. Moins deux, moins une, pas de Maître Bovard. Vu la tradition de respect, d'égards et de courtoisie réciproques en usage dans notre Canton entre la magistrature et le barreau, l'avocat doit faire l'impossible pour être à l'heure. Neuf heures, l'audience est introduite. Pas de Maître Bovard, ce qui était d'autant plus surprenant vu sa réputation d'exactitude en toutes choses. On introduit Maître Regamey et son client: silence pesant. Un vent méchant s'était levé. Maître Regamey propose alors aux membres du Tribunal de se porter en corps à la fenêtre, non seulement pour admirer le lac moutonnant, mais aussi pour porter le regard vers la gauche. Et alors, apparition fantastique, on voit, débouchant de la pointe de Promenthoux, un canot bondissant sur les vagues et un conducteur debout, impavide et ferme à son volant, mettant le cap droit sur le port de Nyon, sa robe flottant au vent comme un étendard. Quelques minutes après, le temps de laisser sa robe dégoutter, Maître Bovard entre en audience.

L'authenticité de l'histoire est garantie, à l'exception peut-être de la robe, que M. Regamey aurait ajoutée dans son imagination. Quoi qu'il en soit, j'ai toujours conservé cette image de Maître Bovard fonçant à travers un jaillissement de vagues, pour rejoindre coûte que coûte son audience.

*La Nation* adresse à sa famille l'expression de sa vive sympathie. Elle cultivera le souvenir de Maître Bovard.

ALEXANDRE BONNARD

### Votations fédérales du 24 février

# OUI

à la réforme de la fiscalité  
des entreprises

# NON

à l'initiative contre le bruit  
des avions de combat

### Michael Haydn à Moudon

«J'espère que vous ne m'avez pas composé une partition trop difficile...» disait Marie-Thérèse d'Autriche (donc pas la grande, mais l'épouse de François I<sup>er</sup>) à Michael Haydn, à qui elle avait commandé une grande messe pour la fête de Sainte Thérèse, sa patronne, en 1801. La partition de soprano que devait assurer l'impératrice elle-même dans la messe *sub titulo Sancta Theresia* est certes importante, mais non pas d'une grande difficulté d'exécution; elle n'en est pas moins magnifique. On a appris tout cela de la bouche d'Yves Bugnon qui, non content d'offrir avec le Chœur Symphonique de l'Université populaire une belle interprétation de cette messe en l'Eglise Saint-Etienne, le dernier dimanche de janvier, a présenté avec élégance l'œuvre injustement méconnue de Michael Haydn, compositeur considéré parmi les plus grands par les

plus grands de son temps, et en particulier la messe commandée par l'impératrice et saluée par elle comme un chef-d'œuvre.

D. L.

### LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne

## Les justes... et les autres?

Il y a quelques jours, nos médias révélaient l'aventure de cette femme venue d'Ukraine – on ne sait comment – avec ses cinq enfants et tentant de pénétrer en Suisse hors des chemins, mal chaussée dans la neige fraîche, après avoir été refoulée à un point de passage officiel. On ne peut que s'incliner devant le courage et l'énergie de cette mère de famille, qui mérite assurément d'être accueillie et soutenue, avec ou sans autorisation officielle. Seulement voilà: elle ne remplit pas, semble-t-il, les conditions légales d'entrée des étrangers fuyant leur pays. Elle va donc, après les premiers secours réduits au minimum, faire l'objet d'une procédure – dont on passe ici les détails – pouvant aboutir à son refoulement. Et

son calvaire – avec ou sans enfants continuera.

C'est vrai: un excès de compréhension de notre part, bientôt connu à l'étranger, aurait l'effet déplorable d'augmenter la pression à nos frontières. Notre intérêt bien compris, y compris notre bonne réputation, commande donc la fermeté dans le respect du droit. Et pourtant l'hospitalité est un devoir élémentaire! Osons donc le dire et l'admettre: il existe des obligations contradictoires, le devoir moral d'accueillir l'étranger et la nécessité politique d'en limiter le nombre et la qualité. Celui qui privilégie la première doit en assumer les risques et les conséquences, y compris pénales. Celui qui privilégie la seconde n'a pas à en rougir

s'il en a reçu la mission, volontairement assumée. Celui qui ne supporte pas cette contradiction entre devoir moral et exécution de la mission affronte inévitablement une alternative qui peut se révéler douloureuse: se libérer de la mission ou la trahir.

\* \* \*

A quelques jours du fait divers de l'Ukrainienne, à l'occasion d'une Journée en mémoire des victimes de l'Holocauste, un historien a présenté son ouvrage *Les Justes suisses*, consacré aux quelque 60 Suisses ayant, hors la loi et non sans risques, sauvé des Juifs fuyant l'enfer nazi. Qu'ils méritent la qualification de justes, on peut l'admettre. Mais il serait choquant que ce terme ne soit pas étendu à tous ceux – policiers,

juges, soldats – qui ont, parfois à contre-cœur, rempli leur devoir de fonction en combattant les entrées abusives sous diverses formes. Eux aussi sont des justes, eux aussi méritent de la reconnaissance et de l'estime. Il y a des justes partout!

On tuerait dans l'œuf bien des pauvres querelles en rappelant en toute occasion l'existence et la légitimité de deux justices, à la fois nécessaires mais parfois inconciliables: celle des justes sensibles d'abord à leur devoir d'hospitalité, et celle, tout aussi respectable, des autres justes fidèles à leur mission. Le pays a besoin des uns et des autres.

PHILIBERT MURET

## Le peuple suisse face à deux guerres

Souverain, loin au-dessus des miasmes de nos révisionnistes, voici enfin le livre attendu qui, pour la première fois dans notre histoire, offre une comparaison précise des conditions dans lesquelles le peuple suisse et son armée ont dû affronter les deux dernières guerres.

Rédigé par deux historiens sérieux, non chaussés de lunettes déformantes, cet ouvrage objectif, fortement documenté, richement illustré, met en parallèle les préparatifs et l'organisation militaires, ainsi que les conditions politiques, économiques et sociales des deux époques, face aux événements et au déroulement des hostilités. Au moment où plusieurs publications récentes démontrent l'intérêt du public pour une meilleure connaissance de notre passé, il était donc souhaitable et bienvenu que Jean-Jacques Langendorf et Pierre Streit, sans polémique ni jugements préconçus, dressent une sorte de bilan des deux époques.

Un bilan et une comparaison riches de contrastes et pleins d'intérêt, dans lesquels, grâce à de nombreux témoignages, l'évocation de la vie quotidienne, non seulement de la troupe,

mais aussi du peuple et des petites gens, prend un relief saisissant. Peut-on se représenter aujourd'hui ce qu'a dû être, après l'armistice de juin 1940 et l'effondrement de la France, l'anxiété de toute une communauté dans la perspective d'une prochaine invasion?

Imagine-t-on les problèmes fondamentalement nouveaux que posent aux responsables du pays la campagne foudroyante de Pologne, l'invasion éclair de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg, au cours desquelles est cruellement démontrée la vanité d'une défense traditionnelle, en terrain ouvert, face aux percées du binôme blindé-aviation? Ce moment essentiel du livre met alors en lumière l'action majeure du Général – son calme face aux événements, sa détermination, son courage, son indépendance vis-à-vis du monde politique, son sens de l'acte fondateur et de la parole qui agit. Comment ne pas y voir le moteur interne d'une action aussi osée que le Rapport du Rütli, tenu le 25 juillet 1940 (jour pour jour, un mois après le cessez-le-feu français!) où il fait passer un mot d'ordre «Tenir», destiné autant à motiver les troupes qu'à rassurer une population anxieuse et, plus encore, d'une

décision aussi audacieuse, aussi extrême, que la création du Réduit?

Une décision que, vraisemblablement, seul un Guisan, en véritable fédérateur, pouvait faire admettre par une armée de milice et par le peuple qui en est la base. Décision bien sûr contestée aujourd'hui par les stratèges du café du Commerce, mais dont les deux auteurs disent: «Que cette décision ait été la bonne – et la seule envisageable –, les réactions allemandes le montrent!»

L'ouvrage n'omet pas les différences considérables qui séparent la situation économique-sociale de 1914-1918 – pénurie de ravitaillement (une partie de la population souffre de la faim), troubles sociaux et grève de 1918 – et celle de 1939-1945, où des mesures prises à temps comme le plan Wahlen, le rationnement des denrées alimentaires, le système des caisses de compensation pour pertes de gain, contribuent à l'amélioration des conditions de vie.

Mais surtout ces deux périodes font apparaître deux réalités fortement opposées: durant la Première Guerre, un pays divisé entre Romands et Aléma-

niques, démoralisé et travaillé par les idéologies; en 39-45, une communauté plus unie, plus forte et plus confiante. Ici encore, la popularité du Général Guisan, son sens de la relation humaine, son franc-parler, ont tissé des liens profonds entre le pays et son armée, des liens qui sans doute auraient été bien nécessaires en cas de malheur, et qui n'ont jamais cessé d'exister.

Le peuple ne s'y est pas trompé – et cet ouvrage le montre: Guisan, de son vivant, est devenu pour lui une sorte de légende, de figure tutélaire. C'est pourquoi, le mardi 12 avril 1960, «300 000 hommes et femmes, accourus à Lausanne des lieux les plus reculés du pays, sont venus dire un dernier adieu, chargé d'émotion, à leur Général.»<sup>2</sup>

JEAN-JACQUES RAPIN

<sup>1</sup> Jean-Jacques Langendorf et Pierre Streit: *Face à la Guerre. L'armée et le peuple suisses 1914-1918 / 1939-1945*, Infolio éditions, Gollion.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Langendorf: *Le Général Guisan et le peuple suisse*, Fondation Général Henri Guisan, Verte Rive, Pully.

## Revue de presse

### Non merci

*Le Temps* du 9 février publie, sous le titre «L'Union, cassée de l'intérieur», un article sans complaisance de Bernard Guetta sur l'Europe des 27 aujourd'hui. En voici les principaux passages:

«L'Europe sort de son blocage... L'Europe renaît. Elle s'organise, mais comment ne pas voir, en même temps, qu'elle est cassée de l'intérieur?»

Pour l'heure en tout cas, ses citoyens comprennent si peu où elle va, se défient tellement d'elle, sont tant perdus dans les méandres de ses institutions et de sa construction, que les gouvernements ont jugé plus prudent de ne pas soumettre son nouveau traité à référendum, même dans les pays qui avaient rejeté, en 2005, le projet de Constitution au suffrage universel.

Le fait est qu'on aura changé de procédure au milieu du gué en France et aux Pays-Bas et qu'on n'a pas osé le référendum ailleurs car la réponse aurait été «non» dans bien des pays.

[...] L'Europe se fait, aujourd'hui, sans ses peuples, voire contre eux, et c'est si vrai que ce Traité de Lisbonne est volontairement illisible... afin de moins donner prise à la contestation.

L'Europe se fait comme on administre une potion à un enfant, en lui pinçant le nez, et le fait que ces réformes soient très généralement considérées

comme bonnes et nécessaires ne change rien à la perversité de la méthode.

A ce rythme, l'Union deviendra vite un repoussoir, perçue comme un carcan étranger sur lequel se focaliseront toutes les inquiétudes, fondées et infondées, des nations européennes. A ignorer ce danger, on ne ferait que l'aggraver...»

Et c'est l'adhésion à ça que Joseph Deiss estimait inéluctable!...

Ph. R.

### Le Tribunal Fédéral a raison

Pourrait-on déduire dans la déclaration fiscale les dons et cotisations versés aux partis? C'est la question qu'étudie actuellement la commission des institutions du Conseil des Etats. M. François Nussbaum («Déduction fiscale même pour les versements secrets aux partis», *La Liberté* du 30 janvier) rappelle à ce propos une décision du Tribunal Fédéral formulée ainsi:

[...] Les versements aux partis ne sont pas des dons déductibles de l'impôt, car les partis politiques ne sont pas d'utilité publique et leurs buts premiers ne sont pas des buts de service public».

[...] A notre avis, le T. F. a bien défini la nature des partis. Il est choquant que la commission de Conseil des Etats tente de contourner ce verdict.

E. J.

## Le Coin du Ronchon

### Pétard mouillé

#### Du Grütli à Sedelnikovo

On se souvient du terrible attentat qui avait assombri la commémoration de notre fête fédérale, le 1<sup>er</sup> août de l'année dernière, sur la prairie du Rütli – toponyme que les francophones traduisent volontiers par «Grütli». Ce jour-là, un gros pétard avait en effet sauté dans l'herbe après le départ des personnalités et du public, soulevant une motte de terre de plusieurs centimètres et une vague d'indignation médiatique face à cette nouvelle manifestation de violence de l'extrême-droite xénophobe.

Il y a quelques jours, la presse a révélé, avec un mélange de gêne et de discrétion, que le principal suspect arrêté par la police est un étranger d'origine asiatique, sans aucun lien avec des mouvements d'extrême-droite. D'un point de vue strictement logique, cela n'est pas très surprenant puisque les organisateurs avaient invité de nombreux étrangers et interdit l'accès aux extrémistes de droite. Mais pour nos journalistes, ce n'est pas de chance puisque cette affaire vient désormais rejoindre le thème politiquement incorrect mais néanmoins quotidien des actes de violence commis par des immigrés.

Certains suggèrent que les Suisses, du fait de leur manque d'ouverture et de

leur racisme latent, sont responsables de la criminalité étrangère. Cette opinion fort respectable reste très minoritaire si l'on en croit un récent sondage où plus de deux tiers des personnes interrogées estiment que les délinquants étrangers devraient être expulsés de Suisse. *Vox populi, vox Dei*.

Mais comment faire lorsque des considérations juridiques s'opposent au renvoi de ces personnes vers leur pays d'origine, à supposer que l'on puisse identifier ce dernier? La solution nous vient d'Allemagne. Le mois passé, les services sociaux du Land de Hesse ont expédié un jeune délinquant multirécidiviste vivre une «expérience éducative» de neuf mois dans le village de Sedelnikovo, au fin fond de la Sibérie. La Suisse a déjà entrepris de suivre cet exemple puisque – on l'a lu il y a deux semaines dans *La Nation* – le conseiller national Andreas Gross a été envoyé là-bas sous le prétexte d'y surveiller des élections dont les résultats étaient déjà connus (heureuse démocratie!). Il ne reste donc plus qu'à institutionnaliser maintenant cette pratique, à rédiger une liste de noms et à affréter quelques trains.

LE RONCHON